

ATTESTATION DE DIMENSIONS MINIMALES DES EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT ET DES VOIES DE CIRCULATIONS

Situation de l'immeuble :

Commune : **PARIS**
Département : **75000**
Voie : **25, rue de la Pente**

Donneur d'ordre et Propriétaire :

Société de Locations de Véhicules
50, rue de la Rampe
75000 PARIS

Année de construction de l'immeuble :

Non communiquée, **estimée 1960**

Désignation des locaux objets de la visite :

124 emplacements de stationnement répartis sur quatorze demi-niveaux et desservis par une voie unique à double sens et décomposé comme suit :

- Rez-de-chaussée bas (niveau voirie) : **6** emplacements en bataille non numérotés dont 3 avec contraintes de hauteur
- Rez-de-chaussée haut (niveau cour) : **3** emplacements en bataille non numérotés
- Premier sous-sol haut : **8** emplacements en bataille numérotés 100 à 114 dont 8 avec contraintes de hauteur
- Premier sous-sol bas : **11** emplacements numérotés 116 à 138 dont 8 en bataille et dont 3 avec contraintes de hauteur, 2 en épis à 45°, 1 en créneau,
- Deuxième sous-sol haut : **9** emplacements en bataille numérotés 200 à 116 dont 3 avec contraintes de hauteur
- Deuxième sous-sol bas : **10** emplacements numérotés 218 à 236 dont 8 en bataille et dont 3 avec contraintes de hauteur et 2 en épis à 45°
- Troisième sous-sol haut : **9** emplacements en bataille numérotés 300 à 316 dont 3 avec contraintes de hauteur
- Troisième sous-sol bas : **10** emplacements numérotés 318 à 336 dont 8 en bataille et dont 3 avec contraintes de hauteur et 2 en épis à 45°
- Quatrième sous-sol haut : **9** emplacements en bataille numérotés 400 à 416 dont 3 avec contraintes de hauteur
- Quatrième sous-sol bas : **10** emplacements numérotés 418 à 436 dont 8 en bataille et dont 3 avec contraintes de hauteur et 2 en épis à 45°
- Cinquième sous-sol haut : **9** emplacements en bataille numérotés 500 à 516 dont 3 avec contraintes de hauteur
- Cinquième sous-sol bas : **10** emplacements numérotés 518 à 536 dont 8 en bataille et dont 3 avec contraintes de hauteur et 2 en épis à 45°
- Sixième sous-sol haut : **9** emplacements en bataille numérotés 600 à 616 dont 3 avec contraintes de hauteur
- Sixième sous-sol bas : **11** emplacements numérotés 618 à 638 dont 9 en bataille et dont 4 avec contraintes de hauteur et 2 en épis à 45°

Références réglementaires :

NF P 91-120 (avril 1996)

Rappel des définitions des emplacements de classes A et B :

- Les emplacements de classe A dit « normaux », conviennent à la grande majorité des véhicules particuliers circulant en Europe occidentale
- Les emplacements de classe B dit « réduit », conviennent aux petits véhicules. Leur aménagement est réservé à l'utilisation de surfaces résiduelles...
- Sont « hors classes » les emplacements qui ne rentrent dans aucune des classes A et B

J'atteste que :

Le nombre d'emplacement de stationnement de classe A est de : 15 (quinze)
Le nombre d'emplacement de stationnement de classe B est de : 50 (cinquante)

Visite effectuée le : **1^{er} janvier 202X**

Géomètre et auteur de l'attestation de superficie : **M. Jeremy MASLOWSKI**

Police d'assurance : **M.M.A n° 144 918 236 valide jusqu'au 31 décembre 202X**

Dossier : **P XXXX**

Tableau récapitulatif

Niveau / Type d'emplacement	Classe A	Classe B	Hors classe	Total
<u>Rez-de-chaussée</u>				
Empl bataille	-	2	4	6
Empl bataille avec contrainte H.	-	-	3	3
<u>Premier sous-sol</u>				
Empl bataille	2	2	1	5
Empl bataille avec contrainte H.	-	-	11	11
Empl épi	-	-	2	2
Empl créneau	-	-	1	1
<u>Deuxième sous-sol</u>				
Empl bataille	2	8	1	11
Empl bataille avec contrainte H.	-	-	6	6
Empl épi	-	2	-	2
<u>Troisième sous-sol</u>				
Empl bataille	2	8	1	11
Empl bataille avec contrainte H.	-	-	6	6
Empl épi	-	2	-	2
<u>Quatrième sous-sol</u>				
Empl bataille	2	7	2	11
Empl bataille avec contrainte H.	-	-	6	6
Empl épi	-	2	-	2
<u>Cinquième sous-sol</u>				
Empl bataille	2	7	2	11
Empl bataille avec contrainte H.	-	-	6	6
Empl épi	1	1	-	2
<u>Sixième sous-sol haut</u>				
Empl bataille	-	6	-	6
Empl bataille avec contrainte H.	-	-	3	3
<u>Sixième sous-sol bas</u>				
Empl bataille	2	2	1	5
Empl bataille avec contrainte H.	1	-	3	4
Empl épi	1	1	-	2
Total	15	50	59	124

Note 1 : La largeur des rampes est comprise entre 3.00m et 3.20m

Note 2 : la largeur de la voie de circulation à double sens est comprise entre 5.00m et 5.30m